

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

06 JANVIER 2025

PROJET DE DÉCRET¹

PORTANT DIVERSES MESURES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE RECHERCHE

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 47 (2024-2025) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mme Stéphanie Cortisse et Mme Marie Jacqmin	3
2	Amendement n° 2 déposé par Mme Marie Jacqmin et Mme Valérie Bluge	3

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Stéphanie Cortisse et Mme Marie Jacqmin

Dans le Chapitre 3 « Dispositions modifiant l'arrêté royal du 21 avril 1965 portant statut pécuniaire du personnel scientifique de l'Etat », à l'article 8, alinéa 2 du projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les termes « 39.465,95 euros - 54.180,76 » sont remplacés par « 39.465,95 euros - 54.180,54 ».

Justification

Il s'agit de corriger une erreur matérielle.

2 Amendement n° 2 déposé par Mme Marie Jacqmin et Mme Valérie Bluge

A l'article 33 du projet de décret, les termes « des articles 31 qui produisent leurs effets » sont remplacés par les termes « de l'article 31 qui produit ses effets »

Justification

Seul l'article 31 produit ses effets à partir de l'année académique 2023-2024